

Extrait du Fédération des Organismes Sociaux CGT

<http://orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article2703>

Motion URSSAF Rhône-Alpes

- Régions - Rhône-Alpes -

Date de mise en ligne : jeudi 27 juillet 2017

Fédération des Organismes Sociaux CGT

7 de nos camarades CGT de l'ex URSSAF de l'Ain sont menacés d'une mise en examen dans les prochains jours et notamment Corinne CALLOCH, Corinne JACQUET-GARCIA et Jacques PERRON qui comparaitront devant le juge du Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse en août et septembre prochains.

De nos 7 camarades, 3 ont été licenciés pour inaptitude et 3 ont choisi de démissionner, Corinne JACQUETGARCIA a résisté après avoir connu des mois éprouvants pour sa santé. Elle est actuellement toujours en poste à l'URSSAF Rhône Alpes où elle est secrétaire du syndicat CGT et déléguée syndicale régionale.

Cette plainte de 2011, pour fausses déclarations et harcèlement moral (accusations totalement infondées) a été déposée par l'ancienne directrice de l'URSSAF de l'Ain, Mme Marie-Paule GUIGUET, suite à une procédure prudhommale engagée à l'encontre de l'URSSAF de l'Ain par Jacques PERRON, ex-délégué syndical CGT, licencié pour inaptitude au travail après avoir connu harcèlement et discrimination. Ce dossier est actuellement devant la Cour d'appel de Lyon.

Depuis l'URSSAF de l'Ain comme celles des 7 autres départements de la région ont fusionné et donné naissance à l'URSSAF Rhône Alpes.

Pour autant, la plainte n'a pas été abandonnée puisqu'elle ressurgit aujourd'hui. L'URSSAF Rhône-Alpes espère, sans nul doute, l'utiliser à son profit, devant la cour d'appel de Lyon, contre Jacques PERRON.

C'est pourquoi nous vous remercions d'envoyer une motion (modèle ci-joint) à la Directrice de l'URSSAF RA et au Directeur de l'ACOSS afin d'exiger l'arrêt des procédures.

Par ailleurs, la procédure pénale oblige les camarades à se faire assister par des avocats pénalistes qui ont un coût que le syndicat seul ne peut se permettre d'assumer.

Nous en appelons à la solidarité CGT et vous remercions de l'aide que vous pourrez apporter.

Nous vous remercions d'envoyer la motion aux mails : relations sociales.rhone-alpes@urssaf.fr
yann-gael.amghar@acoss.fr

Avec copie au syndicat de l'URSSAF RA cgt.ura@gmail.com

Les dons sont à envoyer au Syndicat CGT de l'URSSAF Rhône Alpes à l'adresse suivante : Bourse du travail Salle 17 Place Guichard 69422 LYON

Vous trouverez ci joint la motion en format word pour que vous puissiez la modifier...

P.S. : le mail "relations sociales.rhone-alpes@urssaf.fr" est apparemment bloqué, je vous donne donc un autre mail (celui de la directrice de l'URSSAF RA) afin de lui envoyer les motions que vous êtes déjà très nombreux à avoir adressé.

MOTION A ENVOYER AU COURRIEL : christine.loppin@urssaf.fr Je vous en remercie vivement pour nos camarades.

Motion URSSAF Rhône-Alpes

Super solidarité à la CGT, cela fait chaud au coeur. Fraternellement

Pour l'Union Régionale Rhône-Alpes près la Fédération CGT des Organismes Sociaux La Responsable Murielle
PEREYRON